

# Syndicat Intercommunal à Vocation Unique scolaire de Lème, Thèze et Viven

## Petit mémo à l'usage des parents d'élèves

Année scolaire 2021-2022



Mot du Président du SIVU LTV,

Tout d'abord, par ce mémo qui vous est destiné je me permets de souhaiter à vos enfants une très bonne nouvelle année scolaire 2021 – 2022.

Comme l'an passé la mise en œuvre d'un protocole sanitaire sera de mise et les directrices des deux écoles vous donneront les consignes à respecter.

C'est grâce à votre participation, entre autres, que nous avons pu au cours de l'année précédente accueillir vos enfants en présentiel sur la quasi-totalité de l'année.

Pour ce qui est des temps périscolaires, à ce jour les contraintes seront les mêmes. Si votre ou vos enfants ont/sont :

- de la fièvre (38 °C ou plus)
- des symptômes évoquant la COVID-19 ou chez un membre de sa famille.
- testés positif au SARS-Cov2, ou chez un membre de son foyer testé positivement,
- identifiés comme contact à risque

Ce dernier ne pourra se rendre à l'école. Dans les situations susvisées et pour l'intérêt de tous, nous vous prions d'informer la directrice de l'école ainsi que le président du SIVU afin que nous puissions tout mettre en œuvre pour le bon fonctionnement de notre école.

Pour ce qui est des personnels du SIVU s'appliqueront les mêmes règles.

Pour l'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires, il doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Enfin, pour ce qui est du port du masque nous attendons à cette heure les dernières modalités d'utilisation.

Nous vous informons également que le SIVU a fait l'acquisition de capteurs de Co2 afin d'optimiser le renouvellement de l'air dans certains espaces périscolaires et pédagogiques.

### **Cantine scolaire :**

**IMPORTANT NOUVELLE MODALITE DE PAIEMENT DE LA CANTINE** (à confirmer)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 nous n'assurerons plus la vente de tickets auprès de la cantinière.

Vous allez devoir dans le courant du premier trimestre **inscrire votre enfant à la cantine en précisant les jours où il sera présent** (un formulaire avec ses modalités vous sera communiqué avant le mois de décembre 2021).

Les paiements pourront se réaliser de 3 manières à la réception de votre facture du Trésor Public, soit :

- Par prélèvement automatique
- Par un règlement direct au Trésor Public (chèque...)
- En ligne sur le site du SIVU scolaire ...

**Manger BIO et local :** 

L'année dernière les membres du SIVU scolaire LTV en partenariat avec les parents d'élèves, les agents de cuisine, et les directrices des écoles, ont souhaité porter une attention particulière sur la qualité et l'approvisionnement des denrées en s'inscrivant à la démarche « Manger Bio&Local à la cantine ». Cette démarche de labellisation que nous entreprenons est soutenue par l'Association des Maires, la Communauté des Communes du Luy en Béarn et le Département afin que nous puissions intégrer des produits locaux de qualité, et atteindre 20% de Bio.

A ce titre, nous tenions à vous rappeler comme il est indiqué sur le règlement intérieur de la cantine, que son budget est déficitaire et ce depuis des années. Vous trouverez à la fin de ce document une infographie à ce sujet.

**Garderie :**

**NOUVEAUTE SUR L'ORGANISATION DE LA GARDERIE :**

Nous organiserons sans coût supplémentaire, un espace dédié à la réalisation des devoirs. Ce dispositif s'organisera de 17h00 à 18h30. Nous invitons les parents d'élèves de l'école élémentaire à se manifester auprès des personnels du SIVU responsables de la garderie pour que votre enfant puisse bénéficier de cet espace de travail approprié.

Si des interrogations subsistent au sujet du périscolaire, n'hésitez pas à nous solliciter. A ce titre je vous communique l'adresse courriel du SIVU et celui de la mairie de Thèze.

[valery.biziere.sivu@gmail.com](mailto:valery.biziere.sivu@gmail.com)

[mairie.de.theze@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.theze@wanadoo.fr)

Je souhaite à nouveau pour vos enfants le meilleur pour cette nouvelle année scolaire 2021 2022, et vous remercie par avance pour votre confiance.

Respectueusement.

Le président du SIVU LTV  
Valéry BIZIERE

Pour cette nouvelle année scolaire 2021-2022, nous accueillerons à ce jour 118 élèves, 38 en maternelle et 80 en élémentaire.

Pour l'école maternelle les élèves sont répartis en deux classes.

Pour l'école élémentaire les élèves sont répartis en trois classes pour 3 ou 4 enseignants.

## **Le SIVU au service de l'école**

Les temps scolaires et extra-scolaires sont coordonnés et gérés conjointement par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Lème, Thèze et Viven (SIVU L.T.V.) et les directrices d'écoles.

Les écoles sont gérées depuis 2011 par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, le SIVU L.T.V (Lème, Thèze, Viven).

Le SIVU est propriétaire des locaux scolaires. Il en assure l'entretien, l'équipement et le fonctionnement. Il assure également la gestion du personnel non-enseignant qui travaille à l'école (surveillance de midi, garderie matin et soir, entretien des locaux et le service de restauration).

Les membres du SIVU sont constitués de conseillers municipaux des communes de Lème, Thèze et Viven. Leur rôle est d'assurer la gestion administrative et financière de l'ensemble des affaires scolaires.

Vous pouvez retrouver des informations concernant l'école et son organisation sur le site de la commune sur [www.theze64.fr](http://www.theze64.fr).

Le comité syndical est composé de 8 membres titulaires et de 6 membres suppléants :

*Représentants de la commune de Lème :*

Mme Sonia Bion et M. Philippe Naude (titulaires),  
Mme Fam-Lavignotte et Mme Ingrid Saye (suppléants)

*Représentants de la commune de Viven :*

Mme Claudine De Antoniet M. Julien Mallet (titulaires)  
Mme Lara Huttel et M. Jean-Michel Lory (suppléants)

*Représentants de la commune de Thèze :*

Mme Valérie Codhant, Mme Valérie Pecheyran, M. Valéry Bizière, M. Fabien Fouquet, (titulaires)  
Mme Jacqueline Antonio, M. David Duizidou (suppléants)

La Présidence du SIVU a été confiée à M. Valéry BIZIERE.

Durant la journée de votre enfant, plusieurs temps et plusieurs acteurs interviennent :

- |                                                        |               |
|--------------------------------------------------------|---------------|
| - Temps scolaire                                       | - enseignants |
| - Temps d'accueil périscolaire (interclasse, garderie) | - SIVU        |
| - Temps de restauration                                | - SIVU        |

Vous trouverez ci-après les noms et numéros de téléphone des personnes employées par le SIVU L.T.V. et responsables des différents services :

Mme MONTAUBRIC Florence : garderie du matin 7h30 8h50, surveillance de l'interclasse de midi

Mme Françoise Rémignon : restauration scolaire et garderie de l'après-midi 16h30 19h00

Personnes joignables au 05 59 04 31 41 aux horaires de la garderie

### **L'Accueil périscolaire** : (Débute le jour de la rentrée)

L'accueil des enfants se fait le matin à partir de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 19h00. Il a lieu dans le bâtiment situé à l'entrée de l'école élémentaire, sur votre droite. Un goûter est offert aux enfants à 17 heures. Les Menus sont consultables sur [www.theze64.fr](http://www.theze64.fr).

Le tarif de la garderie est de 1 euro/demi-heure (dégressif à partir du 2ème enfant). Toute ½ heure entamée est due. Une facture vous sera remise en début de mois.

Le règlement de la garderie peut être effectué de la manière suivante :

- Règlement par chèque ou espèces auprès de la trésorerie d'ARZACQ directement après réception par courrier du titre exécutoire.
- Règlement par prélèvement automatique

Le SIVU vote le prix de l'accueil périscolaire. Ce tarif permet de couvrir les frais engagés pour ce service et de maintenir un budget à l'équilibre.

### **La Restauration scolaire**: (Débute le jour de la rentrée)

Si votre enfant mange à la cantine, il vous faut acheter des tickets auprès de Mme Françoise Rémignon soit à la cantine avant 9 heures soit à la garderie à partir de 17h30.

Prix du ticket: **3,30** euros pour les enfants des communes du SIVU et les enfants extérieurs dont les communes participent au financement des frais de scolarité

Prix du ticket : **5,05** € pour les enfants dont les communes de résidence ne participent pas aux frais de scolarité.



Un règlement de la cantine sera remis à votre enfant. Pour que le temps du repas reste un moment de détente et de convivialité, il appartiendra à chacun d'en respecter le contenu.

## Récapitulatif des temps et des responsables



### Temps scolaire: (Modifié en raison du COVID)

#### Ecole maternelle et élémentaire

Matin: 8h50 - 12h

Après-midi 13h45 - 16h30

**En raison des contraintes sanitaires du COVID les heures d'entrée et de sortie sont décalées.**

Responsable Directrice de l'école Elémentaire : Mme Mazière 05.59.04.31.41

Responsable Directrice de l'école Maternelle : Mme Infantes 09.67.20.33.79

N.B.: Les élèves de Petite Section mangeant à la cantine sont couchés pour la sieste vers 13h45.

#### Temps d'accueil périscolaire:

La garderie est un service proposé par le SIVU scolaire pour accueillir les enfants en dehors des heures scolaires:

Accueil du matin garderie : 7h30-8h50 tous les jours

Pause méridienne : 12h15-13h35

Accueil de l'Après-Midi : 16h30-19h

**En raison des contraintes sanitaires du COVID les heures d'entrée et de sortie sont décalées.**

Lorsque votre enfant intègrera pour la première fois la garderie un personnel du SIVU vous communiquera un dossier d'inscription garderie.

Bonne rentrée scolaire !

Les membres du SIVU